

[QUI SOMMES-NOUS](#)[ACTUALITÉS](#)[NEWSLETTERS](#)[ESPACE MEMBRE](#)

PORTAIL DU DÉVELOPPEMENT  
L'ÉCONOMIE SOCIALE ET  
SOLIDAIRE

EUROPE

Suisse

## Une chambre genevoise pour booster l'ESS

Publié le 3 Novembre 2015

Si l'économie sociale et solidaire (ESS) est encore balbutiante en Suisse, la chambre genevoise APRÈS-GE a pris les devants pour diffuser ses valeurs et encourager son développement.

Créée il y a tout juste dix ans, la chambre de l'ESS genevoise, association indépendante, est l'initiative d'acteurs privés qui souhaitent voir émerger ce nouveau secteur. La mission principale de la chambre est de faire reconnaître l'action et l'impact des acteurs de l'ESS dans la région genevoise. Cela passe notamment par l'accompagnement, la formation et le développement de

**DÉCOUVRIR**  
L'ESS

**CRÉER**  
UNE STRUCTURE

**DÉVELOPPER**  
UNE STRUCTURE

Accueil → Actualités → Une chambre genevoise pour booster l'ESS

...de ses membres passés de 50 entreprises adhérentes à près de 300 aujourd'hui", explique Mathieu de Poorter, chargé de communication d'APRÈS-GE. Tous les secteurs d'activités sont représentés. "Notre organisation a été reconnue comme un partenaire incontournable par la stratégie économique 2030 du Canton de Genève."

Au-delà des cotisations financières de ses membres, l'association vit également grâce aux prestations réalisées pour les collectivités locales. APRÈS-GE mène ainsi pour le compte de [l'Office cantonal de l'emploi](#) (OCE) de Genève, la caisse locale de l'emploi, le programme PPE+ qui permet de placer des demandeurs d'emploi au sein de ses entreprises adhérentes pour une durée allant jusqu'à six mois. Un dispositif efficace : 60% des personnes ayant effectué une mission PPE+ en 2014 ont retrouvé un emploi durable, dont plus de la moitié dans l'ESS.

## Pas de loi ESS en Suisse mais des critères de définition

En Suisse, aucune loi ne régit l'ESS. Mais dès 2005, la chambre a élaboré une charte définissant les valeurs communes au secteur. En 2011, elle a défini des critères, larges et ouverts, permettant de reconnaître une entreprise de l'ESS : la transparence, l'intérêt collectif, l'autonomie et la non lucrativité ou lucrativité limitée. D'après cette définition, l'ESS représenterait à Genève 7,4% du nombre total d'établissements et 11% des emplois. Mathieu de Poorter précise qu'en Suisse les entreprises de l'ESS ne sont pas définies "par leurs statuts ou leurs formes juridiques et nous ne disposons pas de grandes familles, comme en France les mutuelles, les fondations, les coopératives et associations. Nos critères sont inclusifs et permettent à toute forme juridique de faire partie de l'ESS sur la base de leur fonctionnement et de leur pratiques, et même si l'ESS reste marginale, il y a des signes encourageants et son potentiel est encore sous-évalué". Il cite en exemple la commune de Meyrin qui, pour son éco-quartier "[Les Vergers](#)", a fait appel à la chambre pour évaluer les commerces candidats à l'octroi de surfaces commerciales. L'objectif : s'assurer que les activités soient en phase avec les valeurs de cet écoquartier et de l'ESS.

## Un projet transfrontalier

**Afin d'améliorer votre expérience, le portail Avise utilise des cookies. En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies, pour nous aider à analyser les audiences de ce site.**

J'accepte !

Je refuse (plus d'infos)

**DÉCOUVRIR**  
L'ESS

**CRÉER**  
UNE STRUCTURE

**DÉVELOPPER**  
UNE STRUCTURE

Accueil → Actualités → **Une chambre genevoise pour booster l'ESS**

un diagnostic quantitatif et qualitatif de l'ESS sur la zone.

## Un fonds d'investissement privé

Pour favoriser l'émergence de l'ESS, la chambre tente de faire intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les politiques d'achat des villes. APRES-GE réfléchit aussi à la création d'un fonds d'investissement pour encourager le développement des entreprises de l'ESS.

Emilie Zapalski

### Pour en savoir plus

#### **APRES-GE, Chambre de l'économie sociale et solidaire**

Mathieu de Poorter, chargé de communication

Tél. : 00 41 22 807 27 90, courriel : [communication@apres-ge.ch](mailto:communication@apres-ge.ch)

## EN PARTENARIAT AVEC

---



PARTAGER CETTE PAGE :



**Afin d'améliorer votre expérience, le portail Avise utilise des cookies. En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies, pour nous aider à analyser les audiences de ce site.**

J'accepte !

Je refuse (plus d'infos)